Nations Unies S/2020/1099



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 novembre 2020
Français
Original : anglais

Application de la résolution 2522 (2020)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2522 (2020) du Conseil de sécurité, dans laquelle j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié. On trouvera dans ce rapport un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq ainsi qu'une présentation des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon précédent rapport (S/2020/792), daté du 11 août 2020, et l'exposé présenté au Conseil de sécurité par la Représentante spéciale pour l'Iraq et Chef de la MANUI, le 26 août.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. La préparation des élections anticipées, demandées par la population et considérées comme une priorité par le Gouvernement, a été au centre de l'activité politique. Le 31 juillet, le Premier Ministre iraquien, Mustafa Al-Kadhimi a annoncé que les élections législatives auraient lieu le 6 juin 2021. Le lendemain, la Haute Commission électorale indépendante a publié une déclaration, dans laquelle elle s'est dite disposée à organiser des élections en 2021 sous réserve que quatre conditions soient remplies : a) achèvement et publication de la loi électorale et de ses annexes techniques ; b) conclusion d'un accord sur la composition du Tribunal fédéral, nécessaire pour permettre la certification des résultats électoraux ; c) allocation des ressources nécessaires, prise en charge de la sécurité et fourniture d'une assistance technique par le Gouvernement, selon les besoins ; d) mise en œuvre « d'un appui et d'un contrôle » par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale.

3. Dans une déclaration datée du 4 août, le Président iraquien, Barham Salih, a accueilli avec satisfaction l'annonce du Premier Ministre et a indiqué qu'il approuverait toute demande de dissolution du Parlement émanant de ce dernier, laquelle serait ultérieurement soumise au vote de la Chambre des députés. Il a précisé que les élections auraient lieu dans les deux mois qui suivraient le vote entérinant la dissolution, conformément à l'article 64 de la Constitution. Depuis lors, le

20-14445 (F) 121120 121120





Gouvernement, la Haute Commission électorale indépendante, les autorités judiciaires, les députés, les blocs politiques et autres acteurs s'emploient à préparer le terrain pour la tenue d'élections anticipées.

4. Le 13 août, le Premier Ministre s'est entretenu avec le Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante sur l'aspect technique des préparatifs. Il a affirmé que le Gouvernement était déterminé à organiser des élections libres, équitables et crédibles, a exhorté la Commission à accélérer ses travaux de préparation et répété que toutes les capacités de son administration seraient mises en œuvre pour que le scrutin ait lieu à la date fixée. Il a également demandé à tous les ministères et départements de faciliter le travail de la Commission.

5. Le 24 août, le Président de la Chambre des députés, Mohammed al-Halbousi, et d'autres parlementaires se sont également entretenus avec les membres de la Haute Commission électorale indépendante et son comité chargé de la sécurité électorale. Lors d'un examen des activités de préparation électorale menées par la Commission, le Président a affirmé que celle-ci pouvait compter sur le soutien de la Chambre des députés dans l'accomplissement de ses travaux, et il a souligné qu'il fallait préserver son indépendance pour restaurer la confiance dans le processus électoral.

6. La Chambre des députés s'est à nouveau réunie le 5 septembre, tenant sa première séance depuis le 24 juin. La commission juridique du Parlement a présenté son dernier rapport sur la version finale des annexes techniques de la loi électorale. Elle a signalé que la délimitation des circonscriptions électorales demeurait une question en suspens, notant que la plupart des blocs politiques n'avaient pas indiqué leurs positions finales. Lors de cette séance, la Chambre des députés a achevé la première lecture du projet d'amendement relatif à la loi du Tribunal fédéral qui, si elle était adoptée, permettrait à cet organe d'atteindre un quorum. Une seconde lecture de la loi a eu lieu à la séance du 21 septembre.

7. La séance parlementaire du 26 septembre a été réservée à l'achèvement des annexes de la loi électorale. Toutefois, les députés ne sont pas parvenus à atteindre au consensus concernant la délimitation des circonscriptions électorales et la Chambre est restée saisie des annexes.

8. Le Gouvernement a continué d'examiner les mesures à prendre face à l'actuelle situation économique, qui se détériore sous l'effet de la maladie à coronavirus (COVID-19). Lors de la séance parlementaire du 5 septembre, le Président de la Chambre a noté que le Conseil des ministres avait dépassé le délai de 60 jours qui lui avait été imparti pour présenter un programme de réforme économique, comme prescrit par la loi sur les emprunts intérieur et extérieur, ratifiée le 25 juin. Le Président a demandé au Secrétariat général de la Chambre des députés d'inviter le Ministre des finances et le Ministre de la planification à répondre à des questions sur le sujet devant le Parlement.

9. Le programme de réforme économique a été examiné lors d'une réunion tenue le 6 septembre à l'initiative du Premier Ministre et du Président de la Chambre des députés, à laquelle étaient présents des ministres, des parlementaires et des conseillers. Les participants se sont également penchés sur le budget général du Gouvernement pour 2020, la coopération entre les autorités législatives et exécutives dans le domaine économique et le budget fédéral pour 2021. Le Ministre des finances et le Ministre de la planification étaient présents à la séance parlementaire du 8 septembre pour répondre aux questions concernant le programme de réforme économique. Le Gouvernement a officiellement adopté le Livre blanc des réformes économiques le 13 octobre.

10. Lors d'une séance spéciale tenue le 14 septembre, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi relatif au budget fédéral visant à organiser le processus de

décaissement et à garantir les dépenses nécessaires durant les trois mois restants de l'exercice. Le projet a été soumis à la Chambre des députés pour adoption le 21 septembre, mais a été ultérieurement retiré à des fins de révision.

11. Le Gouvernement s'est à nouveau engagé à œuvrer en faveur de l'autonomisation des femmes et de faire progresser leur participation à la vie politique, économique et sociale. Le 1er octobre, le Ministère des affaires étrangères a annoncé l'intention du Gouvernement d'adopter un plan national de développement en faveur des femmes, qui viendrait compléter la législation existante et améliorer la participation des femmes à la prise de décision dans les postes à responsabilité.

12. Le Gouvernement a fait des progrès en ce qui concerne l'engagement de dédommager les victimes des violences commises contre les manifestants depuis octobre 2019. Le 11 août, le Conseil des ministres a adopté une décision en vertu de laquelle des soins médicaux sont dispensés aux manifestants blessés. Les victimes de manifestations, que le Gouvernement devra reconnaître en tant que telles, se sont vu par ailleurs octroyer certains droits et privilèges au titre de la loi sur la Fondation des martyrs (2009). Dans un discours prononcé le 30 août à l'occasion de la fête religieuse d'Achoura, le Premier Ministre a annoncé que le Gouvernement avait achevé la première phase de son enquête qui avait consisté à recueillir des noms de martyrs, et qu'il avait commencé d'étudier la liste des blessés et d'indemniser les victimes.

13. Les manifestations se sont poursuivies dans les provinces du centre et du sud, les revendications comprenant la mise en œuvre de vastes réformes, l'obligation de rendre compte pour les auteurs de violences faites aux manifestants, la création d'emplois et l'amélioration des services publics. Les manifestations ont dégénéré à Bassora et dans la province du Dhi Qar à la suite de violences commises contre des militants, dont des assassinats ciblés. Le 16 août, des heurts ont éclaté avec les forces de sécurité au moment où des manifestants se regroupaient devant la résidence du Gouverneur à Bassora pour demander que justice soit rendue à la suite de l'assassinat d'un militant perpétré le 14 août. Après la mort d'une militante, assassinée le 19 août, les manifestants ont demandé la révocation du Gouverneur et ont mis le feu au bureau local de la Chambre des députés.

14. En réponse aux événements survenus les 14 et 16 août, le Premier Ministre a destitué le Directeur de la sécurité nationale et son chef de la police à Bassora le 17 août, puis il s'est rendu dans cette ville le 22 août pour y rencontrer la famille de la militante tuée le 19 août. Sur les lieux, il a promis en public que les responsables de l'assassinat des militants seraient traduits en justice. Par ailleurs, le 3 septembre, le Ministère de l'intérieur a émis l'ordre de démanteler le commandement des forces de la loi et de l'ordre, créées en octobre 2019 pour protéger les grands rassemblements sociaux, et il a transféré son personnel au Département de la police à Bagdad. Cette action est intervenue après que le Premier Ministre a annoncé que le commandement allait être réévalué en raison d'informations faisant état d'une activité illégale de ses membres à Bagdad.

15. En parallèle, dans la province du Dhi Qar, la Cellule d'information sur la sécurité du Bureau du Premier Ministre a signalé l'explosion d'un dispositif sur la place Al-Haboubi de Nassiriyé, où un sit-in se tenait le 21 août. Le jour suivant, dans cette ville, les manifestants ont mis le feu aux locaux du groupe Kataëb Hezbollah et aux sièges locaux de plusieurs partis politiques.

16. À Souleïmaniyé, les 12 et 22 août, des manifestants ont demandé la dissolution immédiate du Gouvernement de la Région du Kurdistan, la création d'une autorité intérimaire, des élections anticipées et la nomination de candidats impartiaux dans les institutions judiciaires et électorales. Lors de ces manifestations, les locaux de la municipalité de Halabja ont été incendiés. Dans la province de Dahouk, une

manifestation a eu lieu le 19 août pour protester contre l'ouverture aux véhicules turcs du point de passage de la frontière avec la Turquie « Ibrahim Khalil ». Le 27 septembre, à Souleïmaniyé, des manifestants ont exigé le versement de leurs salaires aux fonctionnaires.

17. Le 27 août, le Premier Ministre a pris une mesure de lutte contre la corruption en promulguant un décret-loi portant création d'un comité permanent chargé « d'enquêter sur les faits de corruption et les principales infractions ». Le texte législatif définit l'autorité dont est investie ledit comité, ainsi que ses effectifs, et stipule que le Service de la lutte antiterroriste doit appliquer les décisions rendues par les juges chargés d'enquêtes ou les tribunaux au sujet des affaires relevant des travaux du comité, conformément à la loi. Depuis lors, il a été procédé à des arrestations en vertu de mandats d'arrêt émis par le comité. Le Premier Ministre a en outre indiqué qu'un accord avait été conclu avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) concernant l'arrestation de plusieurs « hauts responsables corrompus » vivant hors d'Iraq.

18. Le Premier Ministre a également mis en avant la menace que représentaient les armes non autorisées et la nécessité de les maîtriser dans le cadre de l'action de restauration de l'autorité de l'État, une autre priorité gouvernementale. Lors d'une visite effectuée le 3 septembre au commandement des opérations conjointes, il a donné instruction aux responsables chargés de la sécurité de s'attaquer à ce problème. Le 8 septembre, le porte-parole du commandant en chef a indiqué que les opérations lancées dans les provinces de Bagdad, de Bassora et de Maïssan avaient conduit à l'arrestation de personnes recherchées et à la confiscation d'armes non autorisées.

19. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a continué de nuire à la vie quotidienne en Iraq, est restée au centre de l'activité du Gouvernement sous la conduite et l'action coordinatrice du Haut Comité pour la santé et la sécurité nationale que préside le Premier Ministre. Le 15 août, le Haut Comité a étendu le couvre-feu partiel aux sept jours de la semaine, a mis des restrictions à la circulation entre les provinces et a interdit l'accueil de touristes étrangers en Iraq, les aéroports étant toutefois restés ouverts aux vols commerciaux de passagers. Le 7 septembre, il a adopté de nouvelles mesures sanitaires, dont l'accroissement à 50 % du taux d'occupation des locaux de travail dans les institutions gouvernementales, et la réouverture des frontières terrestres à des fins commerciales. Il a également autorisé la Haute Commission électorale indépendante à ouvrir des centres d'enregistrement des électeurs et à exempter son personnel des règles applicables au titre du couvre-feu.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

20. Le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont approuvé une solution provisoire concernant les transferts budgétaires, mais un accord de long terme sur le partage des ressources et des recettes reste à trouver. À la suite d'un entretien téléphonique avec le Premier Ministre de la Région du Kurdistan, Masrour Barzani, le Premier Ministre iraquien, M. Al-Kadhimi, s'est engagé à transférer une somme mensuelle de 320 milliards de dinars iraquiens (soit environ 268 millions de dollars) à la Région en août, en septembre et en octobre. Au début d'octobre, seul un transfert effectué le 17 août avait été confirmé.

21. Plusieurs visites à caractère politique de haut niveau ont été par la suite effectuées réciproquement. Le 2 septembre, le Président de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, s'est rendu à Bagdad afin d'y rencontrer le Président iraquien, le Premier Ministre iraquien et le Président de la Chambre des députés, ainsi que d'autres dirigeants politiques iraquiens. Les débats ont été consacrés à la recherche

d'une « solution constitutionnelle » à même d'aplanir les différences existant entre Bagdad et Erbil.

22. S'appuyant sur les résultats obtenus lors de quatre précédentes visites effectuées à Bagdad de mai à juin, le 8 septembre, le Vice-Premier Ministre de la Région du Kurdistan, Qubad Talabani, s'est rendu dans la capitale à la tête d'une délégation, afin d'y poursuivre les entretiens avec les autorités fédérales. Sur place, il s'est entretenu avec le Président, le Premier Ministre et le Président de la Chambre des députés, ainsi qu'avec le Ministre des finances et le Ministre du pétrole.

23. Le 10 septembre, le Premier Ministre iraquien s'est rendu à Erbil pour y rencontrer le Président et le Premier Ministre de la Région du Kurdistan, ainsi que le chef du Parti démocratique du Kurdistan, et le 11 septembre, à Souleïmaniyé, où il s'est entretenu avec des responsables politiques et le Président iraquien. Les entretiens ont porté principalement sur l'administration des frontières, le partage des ressources et des recettes, l'allocation des ressources du budget fédéral au Gouvernement de la Région du Kurdistan et la coopération entre les forces armées iraquiennes et les peshmergas. Le Premier Ministre a également visité les points de passage de la frontière officielle avec la Turquie situés dans les provinces de Dahouk et de Souleïmaniyé.

24. Le Président de la Chambre des députés s'est déplacé à Souleïmaniyé et à Erbil les 3 et 6 septembre respectivement, afin d'y rencontrer les dirigeants de l'Union patriotique du Kurdistan et du Parti démocratique du Kurdistan. Les élections législatives ont été au cœur des échanges. D'autres sujets ont toutefois été abordés, tels que l'importance que revêtait la poursuite du dialogue entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, l'amendement de la loi relative au Tribunal fédéral et la nécessaire union des forces politiques dans l'action qui était menée pour remédier à la crise actuelle.

25. Le 9 octobre, le Premier Ministre a annoncé la conclusion d'un accord entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan concernant les affaires administratives, les services et la sécurité du district de Sinjar, dans la province de Ninive. Il a fait part de son optimisme quant au fait que l'accord pourrait accélérer le retour des déplacés à Sinjar et représenter un premier pas vers le règlement des questions en suspens dans ce district très divers sur le plan ethnique. Il s'est engagé à ce que l'accord soit appliqué par le Gouvernement fédéral, en coordination avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan et en coopération avec la population du district. Le même jour, le Président de la Région du Kurdistan s'est félicité de l'accord, le qualifiant de « pas dans la bonne direction, visant à restaurer et renforcer la confiance entre Bagdad et Erbil ». Il a également dit espérer qu'il conduirait au règlement de toutes les questions en suspens entre les deux parties, à savoir le retour pacifique des yézidis, le rétablissement de la stabilité et le début de la reconstruction.

C. Situation de sécurité

26. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également appelé Daech) a poursuivi ses attaques, notamment dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddin, des offensives que les forces de sécurité iraquiennes se sont employées à contrer par des opérations antiterroristes. Le 23 août, la coalition internationale contre l'EIIL a achevé le transfert du camp Taji sous la responsabilité desdites forces, le huitième transfert d'un bâtiment de la coalition depuis mars 2020. Dans une déclaration, elle a affirmé que ce transfert résultait de la bonne conduite de la campagne menée contre l'EIIL par les forces de sécurité iraquiennes et qu'il s'inscrivait dans le cadre d'un « plan coordonné avec le

Gouvernement iraquien ». Le général Kenneth McKenzie, Chef du commandement central des États-Unis, a annoncé par la suite, lors d'une visite effectuée en Iraq le 9 septembre, que les États-Unis réduiraient leur présence dans le pays en faisant passer le nombre de leurs soldats de 5 200 à 3 000. Il a ajouté que cette mesure permettrait de continuer à conseiller et à aider l'Iraq dans sa lutte contre les éléments résiduels de l'EIIL et se justifiait par la confiance dans la capacité accrue des forces de sécurité iraquiennes à opérer de manière indépendante.

27. Entre le 11 août et le 2 octobre, la Cellule d'information sur la sécurité a signalé 17 attaques contre des convois logistiques ou de transport de marchandises affrétés par la coalition internationale contre l'EIIL, qui ont été menées à l'aide d'engins explosifs improvisés dans les provinces de Babel, de Bagdad, de Dhi Qar, de Qadissiyé et de Salaheddin, Deux Iraquiens ont été tués et sept autres blessés dans ces attaques. Le 26 août, un engin explosif improvisé a détoné près d'un véhicule des Nations Unies qui roulait sur la route reliant Mossoul à Erbil, dans la province de Ninive, faisant un blessé parmi le personnel du Programme alimentaire mondial (PAM). Les autorités iraquiennes ont ouvert une enquête. Le 15 septembre, un engin explosif improvisé a visé un véhicule diplomatique britannique à Bagdad. Le 18 septembre, un engin explosif improvisé a endommagé l'American Institute for English Learning à Najaf. Par ailleurs, le 30 septembre, la Cellule d'information sur la sécurité a indiqué que la détonation d'un engin explosif improvisé avait endommagé un véhicule civil roulant en direction de l'aéroport international de Bagdad sans faire de victimes.

28. Les 11, 16, 27 et 29 août, et les 14, 16 et 22 septembre, la Cellule d'information sur la sécurité a indiqué que des roquettes étaient tombées dans l'ancienne Zone internationale ; le 5 octobre, la présence d'un autre engin était signalée près de la Zone. La Cellule a également fait état d'attaques à la roquette aux abords de l'aéroport international de Bagdad les 14, 18 et 30 août, et les 6, 10, 20 et 28 septembre. Selon ses informations, le 28 septembre, une habitation a été la cible d'une attaque, dans laquelle deux femmes et trois enfants ont été tués et deux enfants blessés. Le 13 août, trois roquettes ont frappé la base aérienne de Balad, dans la province de Salaheddin, occupée à la fois par des soldats américains et iraquiens, et le 15 août, le camp de Taji a été visé par deux roquettes. En outre, le 30 septembre, selon une déclaration de la présidence de la Région du Kurdistan, six roquettes sont tombées à proximité de l'aéroport international d'Erbil, sans faire de victimes. Divers groupes armés ont revendiqué plusieurs des attaques menées au moyen de roquettes ou d'engins explosifs improvisés. Les responsables politiques iraquiens ont condamné publiquement ces actes et ont demandé au Gouvernement de faire en sorte que leurs auteurs en répondent.

29. Le 30 septembre, le Premier Ministre a reçu une délégation d'ambassadeurs et de chargés d'affaires de 25 pays, afin d'examiner avec eux la question de la sécurité des bâtiments diplomatiques. Dans une déclaration conjointe, les représentants internationaux ont exprimé leur vive préoccupation face au nombre croissant d'attaques de plus en plus complexes qui visaient ces bâtiments en Iraq, et ils se sont félicités des mesures prises par le Gouvernement. Le 2 octobre, lors d'une conversation téléphonique avec le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Michael Pompeo, le Ministre iraquien des affaires étrangères, Fuad Hussein, a indiqué que son gouvernement avait pris des mesures pour protéger la Zone internationale et l'aéroport international de Bagdad. Il a également noté que la conversation avait porté essentiellement sur les relations bilatérales et la décision communiquée par les États-Unis relativement à la fermeture de leur ambassade à Bagdad.

30. Le Ministère turc de la défense nationale a signalé des opérations militaires menées contre les positions du Parti des travailleurs du Kurdistan dans le nord de

l'Iraq, tout au long de la période considérée. Le 11 août, la Cellule d'information sur la sécurité a signalé qu'un drone turc avait visé un véhicule militaire, aux alentours de Sidakan, dans la partie nord de la province d'Erbil, tuant deux officiers supérieurs iraquiens et leur chauffeur. Dans une lettre datée du 26 octobre adressée à la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait référence à l'opération militaire du 11 août dans la zone de Sidakan de la province d'Erbil, notant que la Turquie avait visé des éléments du Parti des travailleurs du Kurdistan repérés à cet endroit, et ajoutant qu'il ne disposait d'aucune information faisant état de la présence de garde-frontières iraquiens qui auraient perdu la vie sur le site de l'opération.

31. Le 11 août, le Ministère des affaires étrangères a publié une déclaration dans laquelle il a indiqué que l'Iraq condamnait fermement l'attaque en tant que violation de sa souveraineté et de son caractère sacré, ainsi que des chartes et lois internationales qui règlementaient les relations entre pays. Le Président et le Commandant en chef des armées ont également condamné l'attaque dans des déclarations publiées par leurs porte-parole, la déclaration de la présidence appelant à une cessation immédiate de telles agressions et à l'ouverture d'un dialogue visant au règlement des problèmes de frontière opposant les deux pays voisins.

32. Le 12 août, le Ministère iraquien des affaires étrangères a indiqué que l'Ambassadeur de Turquie en Iran avait été convoqué au Ministère et qu'une lettre de protestation lui avait été remise. Le même jour, le Ministère turc des affaires étrangères a publié une déclaration dans laquelle il a affirmé qu'aussi longtemps que la présence en Iraq du Parti des travailleurs du Kurdistan continuerait d'être tolérée, la Turquie serait déterminée à prendre les mesures nécessaires à la protection de ses frontières.

33. Dans une lettre datée du 2 septembre, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2020/885), le Gouvernement turc a déclaré que la Turquie se voyait contrainte de prendre les mesures qui s'imposaient pour faire face aux menaces terroristes émanant d'Iraq, qui pesaient sur sa sécurité. En référence à la déclaration faite par le Représentant de l'Iraq lors de la séance tenue par le Conseil de sécurité le 26 août 2020, la Turquie trouvait inadmissible toute critique portée contre le fait d'exercer son droit de légitime défense, tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et d'agir dans le cadre de la responsabilité que conféraient les résolutions du Conseil de sécurité aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme.

34. Par des lettres identiques datées du 29 octobre, dont l'une m'est adressée et l'autre est adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2020/1065), le Gouvernement iraquien a communiqué un récapitulatif des violations de l'espace aérien et du territoire iraquiens, commises par la Turquie du 13 juillet au 29 septembre 2020. Il indique que ces atteintes à la souveraineté de l'Iraq par la Turquie sont incompatibles avec les relations de bon voisinage et constituent une violation des dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international et se dit de nouveau disposé à coopérer avec la Turquie en vue de trouver un terrain d'entente et de parvenir à une solution appropriée qui permettra de mettre un terme à ces violations répétées.

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

35. L'Iraq a poursuivi ses efforts pour renforcer ses relations avec ses partenaires stratégiques dans la région et diversifier ses partenariats économiques. Lors de son voyage à Washington du 19 au 21 août, le Premier Ministre, M. Al-Kadhimi, a eu une

entrevue avec le Président des États-Unis d'Amérique, Donald Trump, le 20 août, à la suite de laquelle une déclaration conjointe a été publiée, dans laquelle tous deux ont réaffirmé leur volonté de construire un Iraq prospère et stable, qui serve de force stabilisatrice au Moyen-Orient. Lors de cette visite, le Premier Ministre a également rencontré le Secrétaire d'État américain et d'autres hauts responsables.

36. Par ailleurs, le 19 août, le Ministre iraquien des affaires étrangères et le Secrétaire d'État américain ont tenu la deuxième séance du Comité supérieur de coordination du dialogue stratégique entre les deux pays. Dans une déclaration conjointe publiée ultérieurement, ils ont affirmé s'engager réciproquement à entretenir une relation bilatérale solide et fructueuse. En outre, les États-Unis ont annoncé qu'ils verseraient à l'Iraq 204 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire et qu'ils contribueraient à hauteur de 10 millions de dollars au programme d'appui électoral délivré par la MANUI.

37. Le 25 août, le Premier Ministre a participé avec le Président égyptien et le Roi de Jordanie à un troisième sommet tripartite qui s'est tenu à Amman. Dans un communiqué conjoint publié après le sommet, les trois dirigeants ont souligné leur intention d'approfondir la coordination et la coopération trilatérales, et l'intégration stratégique en matière d'économie, de développement, de politique, de sécurité, de culture et à d'autres niveaux.

38. Les 4 et 5 septembre, le Président de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, s'est réuni à Ankara avec le Président turc, Recep Tayyip Erdoğan, et le Ministre des affaires étrangères, Mevlüt Çavuşoğlu, pour aborder, entre autres sujets, l'apaisement des tensions dans la zone frontalière, la coopération économique et les mesures de lutte contre la COVID-19.

39. Entre le 15 et le 19 septembre, le Ministre des affaires étrangères s'est rendu à Berlin, à Bruxelles et à Paris, afin d'y rencontrer des représentants des pays hôtes et d'organisations internationales et d'envisager avec eux les moyens de parvenir à la stabilité politique et au développement économique.

40. Le Président de la Chambre des députés, M. al-Halbousi, s'est rendu au Koweït pour une visite de deux jours, les 16 et 17 septembre, durant laquelle il a rencontré son homologue koweïtien, Marzouq al-Ghanim, le Premier Ministre, le cheik Sabah Al-Khalid Al-Sabah, et le Ministre des affaires étrangères, le cheik Ahmed Nasser Al-Mohammed Al-Sabah. Il a affirmé que le Gouvernement était déterminé à régler le dossier relatif aux Koweïtiens et aux nationaux de pays tiers, conformément à la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité.

41. Le 2 septembre, le Président français, Emmanuel Macron, a effectué sa première visite officielle en Iraq. À Bagdad, il s'est entretenu séparément avec le Président iraquien, le Premier Ministre iraquien, le Président de la Chambre des députés, le Président de la Région du Kurdistan et d'autres responsables politiques. Les parties se sont engagées à améliorer la coopération dans plusieurs domaines tels que la sécurité, la politique, la santé et l'énergie, et ils ont réaffirmé leur attachement à la souveraineté iraquienne.

42. Le 27 août, la Ministre française de la défense, Florence Parly, et le Ministre saoudien des affaires étrangères, le Prince Faisal bin Farhan Al-Saud, ont effectué des visites séparées en Iraq. Le 29 septembre, le Ministre italien de la défense, Lorenzo Guerini, s'est rendu dans le pays.

III. Compte rendu des activités les plus récentes de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

43. La Représentante spéciale a eu de nombreux échanges concernant la préparation d'élections anticipées avec le Président, le Premier Ministre, le Président de la Chambre des députés, les parlementaires, les chefs de partis politiques, les membres de la Haute Commission électorale indépendante et d'autres acteurs. Lors de ses réunions, elle a souligné que l'Organisation des Nations Unies était disposée à fournir l'appui et l'assistance technique voulus aux autorités électorales. Elle a également mis l'accent sur le fait qu'il appartenait au Gouvernement, au Parlement, aux partis politiques et autres parties concernées de mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'organisation d'élections anticipées libres, équitables et crédibles visant à la restauration de la confiance publique dans le processus électoral. Elle a en outre appelé l'attention sur les prérequis sans lesquels les préparatifs ne pourraient pas progresser, à savoir la promulgation de la loi électorale et de ses annexes techniques, l'élaboration de la version finale de la loi relative au Tribunal fédéral, l'enregistrement des électeurs et l'allocation d'un budget ad hoc.

44. Le 13 septembre, la Représentante spéciale a rencontré le grand ayatollah El-Sistani, qui a déclaré que des élections anticipées devaient être organisées sans délai, de manière intègre et transparente, dans le respect d'une loi électorale équitable et juste et indépendamment des intérêts partisans, et que le scrutin devait être « supervisé et contrôlé » en coordination avec la MANUI. Cette déclaration a été favorablement accueillie par les responsables politiques iraquiens qui se sont dit déterminés à suivre les directives du dignitaire religieux.

45. Face à une recrudescence des assassinats et des attaques de militants et de défenseurs des droits de l'homme commis par des assaillants armés non identifiés, la Représentante spéciale a publié des déclarations dans lesquelles elle a condamné ces assassinats et a exhorté le Gouvernement iraquien à redoubler d'efforts pour traduire les responsables en justice et à faire en sorte que ces attaques et actes d'intimidation contre des militants ne se reproduisent plus. À l'occasion de la publication, le 27 août, d'un rapport spécial sur les violations des droits de l'homme et les atteintes commises dans le cadre des manifestations organisées en Iraq d'octobre à avril 2020, établi par la MANUI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, elle a réitéré la nécessité de renforcer les mesures judiciaires et l'application du principe de responsabilité pour rétablir la confiance publique. Lors de réunions avec des fonctionnaires gouvernementaux, elle a continué d'appeler l'attention sur l'importance que revêtait le contrôle étatique de toutes les armes.

46. Cherchant à régler le problème des attaques menées en continu contre les missions et les convois diplomatiques, la Représentante spéciale a entamé un dialogue avec une large gamme d'acteurs et d'autorités, mettant l'accent sur le fait que ces actes nuisaient aux intérêts iraquiens, et appelant à la désescalade et à la recherche d'une solution dans le cadre d'un dialogue constructif.

47. La représentante spéciale s'est rendue dans la Région du Kurdistan, où elle a rencontré séparément le Président, le Premier Ministre et le Vice-Premier Ministre de la Région du Kurdistan, le chef du Parti démocratique du Kurdistan, un dirigeant de l'Union patriotique du Kurdistan et d'autres. Lors de ces entrevues, elle a abordé la question des préparatifs électoraux et les problèmes en suspens entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, à savoir la nécessité de trouver un accord de longue durée sur le partage des ressources et des recettes, l'approbation du budget fédéral et l'apaisement des tensions locales à

Kirkouk et à Sinjar. Le 9 octobre, à Bagdad, elle a assisté à la signature de l'accord de Sinjar, conclu entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Dans un communiqué de presse, elle s'est félicitée de ce qu'elle a qualifié de premier pas important dans la bonne direction, qui aiderait les personnes déplacées à rentrer chez elles, accélèrerait la reconstruction et améliorerait la fourniture de services publics ; elle a souligné également que l'Organisation des Nations Unies continuait de contribuer à la normalisation de la situation dans le district de Sinjar. Préalablement à cette annonce, elle était activement entrée en relation avec les autorités à Bagdad et à Erbil, les exhortant à conclure rapidement un accord concernant ce district et à contribuer à reconstruire la communauté par la fourniture de services, la mise en place d'un dispositif de sécurité et une administration unifiée.

48. Le 19 septembre, la Représentante spéciale a pris part à la douzième conférence islamique annuelle sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, organisée par Al-Hakim International Foundation, à laquelle ont assisté le Président, le Premier Ministre et le Président de la Chambre des députés. Durant la manifestation, elle a loué les efforts que le Gouvernement avait déployés pour incorporer dans le droit interne la loi de lutte contre la violence domestique, qui protégeait l'ensemble des membres de la famille, conformément à la Constitution iraquienne et aux normes internationales. Elle a en outre exhorté les députés à adopter ladite loi à titre prioritaire. D'autres participants ont également pressé le Gouvernement d'adopter cet instrument législatif, d'approuver le plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, d'appuyer l'autonomisation économique des femmes et de promouvoir leur égale participation à la vie politique et aux processus électoraux.

49. Dans l'intervalle, la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale a tenu une réunion avec la Haute Commission électorale indépendante le 18 août, afin d'examiner le rôle d'appui de la MANUI et les moyens nécessaires à la préparation des élections. Elle a également entretenu le dialogue avec la communauté internationale en vue de mobiliser l'appui aux propositions de projet de la MANUI tendant à une assistance électorale renforcée, dans le cadre d'une collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

50. La Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale, de concert avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a continué de collaborer avec le Gouvernement et la société civile pour élaborer la version finale du deuxième plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Le 31 octobre, elle a représenté la MANUI à une manifestation en ligne, organisée pour marquer le vingtième anniversaire de la résolution. Elle a mis l'accent sur les difficultés que les Iraquiennes rencontraient pour entrer en politique, a prié instamment les responsables politiques d'offrir aux femmes plus de possibilités de participation et a appelé à une évolution culturelle pour éliminer les stéréotypes négatifs auxquels les femmes étaient en butte dans les médias. La manifestation a permis de lancer une étude sur les défis et les besoins liés à l'entrée des femmes iraquiennes en politique.

51. En outre, le 27 septembre, la Représentante spéciale adjointe a animé un atelier en ligne à l'intention des jeunes de la province de Bagdad, dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux à l'intention de la jeunesse iraquienne, organisés par la MANUI en coopération avec le Comité pour la coexistence et la paix sociale du Cabinet du Premier Ministre et l'association Amal, une organisation non gouvernementale iraquienne. Réunissant des représentants de la jeunesse et des acteurs politiques locaux de haut rang, l'atelier a porté sur les difficultés rencontrées par les jeunes

Iraquiens, notamment le chômage, l'accès limité à la prise de décisions au niveau local et les préoccupations liées à la sécurité.

B. Assistance électorale

52. La MANUI a continué d'apporter son appui aux parties prenantes aux élections iraquiennes, au premier chef à la Haute Commission électorale indépendante. Le 24 août, la Mission a pris part à une réunion tenue sous la houlette du Président de la Chambre des députés, à laquelle étaient présents des membres de la commission juridique et des commissaires électoraux, et durant laquelle les préparatifs des élections anticipées ont été examinés sous l'angle technique et administratif. Par la suite, elle a contribué à l'élaboration du plan opérationnel et du calendrier électoral établis par la Commission. Le 6 septembre, elle a en outre conseillé celle-ci au sujet de l'accréditation des organisations internationales chargées d'observer le déroulement du scrutin.

53. Après approbation du Haut Comité pour la santé et la sécurité nationale, la Haute Commission électorale indépendante s'est employée à préparer la réouverture des centres d'enregistrement biométrique des électeurs et la reprise de la distribution des cartes électorales. À ce jour, 14,3 millions d'électeurs ont été enregistrés mais la procédure n'est pas achevée et toutes les cartes électorales biométriques n'ont pas été distribuées. Le règlement de cette question et d'autres problèmes a été l'objet, le 13 septembre, d'une rencontre entre les dirigeants de la MANUI et la présidence du Conseil des commissaires, qui a permis de réfléchir aux moyens d'accélérer le processus d'enregistrement. La MANUI a également conseillé la Commission sur ses rapports avec le Conseil des ministres concernant le contrôle des technologies appelées à être utilisées durant les élections pour identifier les électeurs et dépouiller les résultats du scrutin.

54. Les travaux de la Haute Commission électorale indépendante ont été entravés par l'absence de budget et des retards dans l'achèvement des annexes techniques de la loi électorale, qui doivent définir les circonscriptions électorales, la répartition des sièges et la représentation des femmes à la Chambre des députés. Ce manque persistant de clarté empêche la Commission d'élaborer un plan détaillé de mise en œuvre et de fixer le calendrier opérationnel des élections.

55. Quelques progrès ont été accomplis pour ce qui est des effectifs de la Haute Commission électorale indépendante. Celle-ci a nommé les chefs de ses bureaux électoraux dans les provinces et elle a achevé la sélection de quatre directeurs généraux pour son siège. Plusieurs postes de directeur général restent toutefois non pourvus, l'examen en cours de précédentes nominations, comme requis par la Chambre des députés, retardant l'avancement de la procédure. Toutes les nominations restent soumises à confirmation par le Conseil des ministres, ce qui a abouti, pour des postes opérationnels sensibles, à des affectations provisoires. La MANUI a coopéré étroitement avec la Commission pour préparer un dispositif intensif d'initiation et de développement des capacités visant à former le nouveau personnel à l'exercice de ses fonctions dans des délais de plus en plus serrés.

C. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

56. Les assassinats ciblés de manifestants, dont des militants politiques, des acteurs de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, ont continué mais peu de mesures ont été prises pour faire en sorte que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice. Les 14 et 19 août, dans le cadre de deux attaques distinctes, deux défenseurs des droits de l'homme, dont une personnalité en vue qui militait en faveur

des droits des femmes, ont été assassinés à Bassora par des hommes armés inconnus. Le 17 août, ce sont encore trois militants, dont une femme, qui ont été blessés dans cette même ville par des hommes armés non identifiés. Aux dires de certains militants, d'autres tentatives d'assassinat ont été le fait d'assaillants armés inconnus : contre deux militants à Nassiriyé, le 14 et le 19 août respectivement ; contre deux militants dans deux attaques distinctes à Bagdad, le 19 août ; contre trois militants dans une même attaque à Babel, le 20 août. Le 21 août, 11 personnes ont été blessées par la détonation d'un engin explosif improvisé sur la place Al-Haboubi, à Nassiriyé. Le 19 septembre, dans cette ville, des hommes armés non identifiés ont attaqué un véhicule dans lequel se trouvaient des militants, blessant gravement une personne et enlevant une autre personne influente qui avait reçu des menaces en raison de son rôle dans les manifestations.

57. La MANUI a continué de recenser, preuves à l'appui, les cas d'atteinte à la liberté d'expression. Dans la Région du Kurdistan, les 19 et 20 août, les forces de sécurité ont mené des raids dans les bureaux d'une chaîne de télévision à Dahouk et Erbil respectivement, et les ont fermés au motif d'une prétendue incitation à violer les mesures de prévention contre la COVID-19. Le Ministère de la culture de la Région du Kurdistan, qui est chargé de la réglementation des médias audiovisuels, a déclaré qu'il n'était pas à l'origine de cette action. En outre, la MANUI a relevé plusieurs arrestations et détentions arbitraires de journalistes qui avaient couvert les manifestations dans la Région du Kurdistan, en dépit des déclarations répétées du Premier Ministre de la Région en faveur de la liberté d'expression et du droit de manifester pacifiquement.

58. À ce jour, malgré des indemnisations versées aux manifestants blessés, il reste au Gouvernement à agir pour promouvoir la responsabilité pénale et pour protéger les manifestants et les militants vulnérables de la violence. L'organe d'établissement des faits appelé à examiner les violations commises dans le cadre des manifestations depuis octobre 2019, que le Gouvernement s'était engagé à créer en mai, n'a toujours pas été mis en place et ses membres ne sont pas désignés. Le 27 août, prenant appui sur quatre précédents rapports spéciaux traitant des manifestations publiques, la MANUI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont publié un rapport conjoint détaillé, dans lequel sont consignés les différents types de violation des droits humains et d'atteintes à ces droits qui ont cours en Iraq dans le cadre des manifestations. Ce rapport, qui couvre la période allant du 1er octobre 2019 au 30 avril 2020, réitère les demandes antérieures faites au Gouvernement iraquien concernant la mise en œuvre de ses engagements.

59. Le 30 août, Journée internationale des victimes de disparition forcée, la MANUI et le HCDH ont publié un rapport conjoint sur les disparitions forcées qui auraient été commises par les forces de sécurité iraquiennes, dont les forces de mobilisation populaire et des milices tribales locales, dans la province d'Anbar en 2015 et 2016, lors d'opérations militaires menées contre l'EIIL. Selon les estimations, plus de 1 000 hommes et garçons arabes sunnites ont été victimes de disparition forcée. Le rapport en appelle au Gouvernement iraquien pour qu'il mène des enquêtes efficientes et indépendantes sur le sort des victimes, traduise en justice les responsables de ces disparitions, indemnise les familles des victimes, mette en place un dispositif juridique national complet de lutte contre les disparitions forcées et favorise le respect des garanties procédurales dues aux personnes privées de liberté.

60. À la dix-neuvième session du Comité des disparitions forcées, qui a eu lieu en ligne du 7 au 25 septembre, le Comité a examiné la suite donnée à son rapport périodique de 2015 sur l'action menée par l'Iraq pour protéger les personnes de la disparition forcée. Les sessions publiques que le Comité devait organiser avec le Gouvernement, prévues à l'origine les 14 et 15 septembre, ont été reportées en raison

des restrictions liées à la COVID-19 puis déplacées aux 5 et 7 octobre, la MANUI s'efforçant de faciliter la participation de la délégation gouvernementale.

61. Dans le cadre des mesures de réduction de la surpopulation carcérale prises pour lutter contre la COVID-19, le Ministère de la justice a indiqué que près de 300 prisonniers avaient été libérés à la suite d'une grâce présidentielle spéciale prononcée en août, et le Conseil supérieur de la magistrature a annoncé la remise en liberté de 17 585 détenus entre mars et août.

62. En partenariat avec le centre de défense des droits humains Al-Namaa et des artistes iraquiens, la MANUI a achevé la campagne qu'elle a menée dans tout le pays pour sensibiliser aux aspects de la COVID-19 relevant des droits fondamentaux et pour informer le public en général. Dans le cadre de ces activités, 13 dessins humoristiques créés par sept artistes iraquiens, dont trois femmes, ont été diffusés sur les médias sociaux et vus par 360 000 personnes, sur la plateforme de la Mission seulement. Cent dix-sept jeunes volontaires, dont 27 femmes, ont distribué 28 500 affiches dans 90 espaces publics de 18 provinces. Un groupe de jeunes artistes a réalisé 20 peintures murales dans 10 quartiers de Bagdad en vue de sensibiliser à la montée de la violence domestique, à la stigmatisation, à l'accès aux soins de santé et à l'éducation dans le contexte de la pandémie. Afin de tenir compte de la richesse et de la diversité culturelles de l'Iraq, les dessins susmentionnés ont été traduits dans sept langues parlées dans le pays.

63. L'État islamique d'Iraq et du Levant continue de commettre des violences contre les civils. En tout, 34 décès et 51 cas de blessures résultant d'attaques commises à l'aide d'armes de petit calibre, de l'utilisation d'engins explosifs improvisés et de tirs de roquettes ou de mortiers, ont été attribués à l'EIIL.

64. La poursuite des activités armées entre les Forces turques et le PKK a également pesé sur la population civile. Du 1er juillet au 30 septembre, des frappes aériennes effectuées par les militaires turcs dans le nord de l'Iraq ont fait cinq morts et un blessé. Onze personnes ont été tuées et 34 autres blessées par des groupes armés non identifiés, et un homme et un garçon de 15 ans ont été blessés dans un échange de tirs d'armes légères entre les forces iraniennes et des éléments du PKK. Dans une lettre datée du 26 octobre, qu'il a adressée à la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Représentant permanent de la Turquie a affirmé que son pays avait déployé une précision maximale pour éviter les pertes civiles. Il a déclaré que le Ministère turc des affaires étrangères réfutait catégoriquement les allégations de victimes civiles, qui relevaient de la propagande orchestrée par le PKK.

65. Le 3 août, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi destiné à lutter contre la violence domestique, élaboré sous les auspices du Bureau du Premier Ministre, et le 5 août, la Chambre des députés en a été saisie. Le 7 septembre, la Direction chargée de l'autonomisation des femmes au secrétariat du Conseil des ministres a organisé une séance de consultations avec les parties prenantes et les entités compétentes des Nations Unies, aidée en cela par la MANUI, en vue d'accélérer la promulgation du projet de loi dans le cadre de l'aide fournie par ONU-Femmes et les partenaires de la société civile.

66. Durant les entretiens et les réunions des groupes de réflexion menés à Dahouk et à Ninive en septembre et octobre, la MANUI a continué de recueillir des données sur les obstacles à l'éducation rencontrés par les enfants et les jeunes adultes dans les communautés minoritaires déplacées, difficultés encore accrues par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en cours. Le 11 octobre, la Mission a célébré la Journée internationale de la fille en appelant l'attention sur la persistance d'un grand nombre de mariages précoces dans les familles pauvres, notamment celles qui

demeuraient déplacées dans des implantations officielles ou sauvages, sur des territoires anciennement contrôlés par l'EIIL.

67. Le 10 août, le Premier Ministre a nommé un conseiller principal ministériel chargé des composantes sociales. Le poste avait été créé peu de temps auparavant pour appuyer l'action visant à promouvoir la participation égale et la représentation équitable des minorités aux élections, réformer la législation en vue de prévenir la discrimination à l'égard des minorités, favoriser le retour des familles déplacées appartenant à une minorité et encourager la coexistence pacifique des différentes composantes de la société iraquienne.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

68. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) demeure au centre des activités du système sanitaire iraquien et des acteurs humanitaires auxquels elle pose des défis considérables en accroissant les vulnérabilités des personnes déplacées et de celles qui rentrent chez elles, en exacerbant les problèmes préexistants d'accès et en compliquant la logistique. Le nombre de cas signalés par le Ministère iraquien de la santé s'est élevé à 379 141, dont 9 339 décès au 5 octobre, date à laquelle on dénombrait plus de 62 620 malades, traités à domicile pour la majorité d'entre eux. Pour remédier à la propagation à grande échelle de la maladie, il faut prendre des mesures d'urgence, à savoir revoir les plans nationaux de préparation et d'intervention d'urgence face à l'augmentation rapide du nombre de cas. Le risque d'effondrement du système de soins demeure une préoccupation sérieuse car 16 931 travailleurs sanitaires étaient infectés par le virus au début d'octobre. En parallèle, la crise a continué de rejaillir sur la situation économique des Iraquiens les plus vulnérables.

69. Compte tenu de l'ampleur des difficultés, l'équipe de pays des Nations Unies a entrepris une action concertée, coordonnée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui vise à aider le Gouvernement iraquien à trouver des solutions et à élaborer des mesures d'atténuation. Une évaluation rapide des bâtiments et installations sanitaires a montré qu'il était urgent d'améliorer la prise en charge des personnes infectées et de mettre en place un dispositif d'isolement adéquat et des protocoles de quarantaine. À ces fins, l'OMS a coopéré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour aider le Gouvernement iraquien à mettre sur pied une campagne visant à faire évoluer les pratiques sociales et les comportements ; elle a œuvré, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à la distribution de brochures et d'affiches, ainsi que d'équipements de protection individuelle, dans les établissements de soins et aux points d'entrée ; elle a continué de dispenser des formations et d'offrir des connaissances spécialisées aux postes frontière et dans les aéroports, aidée en cela par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; elle a poursuivi le renforcement des infrastructures sanitaires nationales en fournissant des respirateurs, un équipement de protection personnel et du matériel spécialisé de laboratoire, et en contribuant à l'installation de 140 chambres d'isolement, en partenariat avec le PNUD et le Ministère de la santé. En outre, l'Organisation a fait don de 10 ambulances intégralement équipées au Ministère de la santé de la province de Ninive, afin d'aider les populations vivant dans des zones reculées en leur permettant d'accéder à des établissements de soins secondaires.

70. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), par l'intermédiaire de son partenaire local, a contribué à une session d'orientation sur la COVID-19 et sur les conséquences de la maladie pour la santé des femmes, organisée à l'intention de médecins de la reproduction, à Ninive. Le FNUAP a également appuyé l'action

des services de planification de la famille dans les hôpitaux et centres de soins à Erbil, Dahouk, Kirkouk et Souleïmaniyé.

71. Les efforts accrus qui sont déployés pour permettre au Gouvernement de prendre les mesures requises face à la pandémie ne sont pas encore financés de la manière qui conviendrait. Selon les calculs, 662,2 millions de dollars sont nécessaires pour financer l'action humanitaire, soit 264,8 millions alloués à la lutte contre la COVID-19 et 397,4 millions alloués à d'autres activités. Au 1er octobre, le plan de réponse humanitaire et le plan de lutte contre la COVID-19 étaient financés respectivement à 68 % et 44 %.

72. L'une des préoccupations majeures des intervenants humanitaires a été de protéger de la maladie les 1,4 million de personnes déplacées. Au 4 octobre, on recensait 126 cas répartis dans 27 camps. Sur ce nombre, 56 étaient des cas de maladie déclarée, dont trois ont été mortels. Pour contenir la propagation de la maladie, sept nouvelles zones de quarantaine et d'isolement ont été établies dans des camps, à Kirkouk et à Ninive.

73. Afin d'améliorer la protection et accroître la résilience des familles déplacées, le HCR a continué de leur fournir une assistance pécuniaire et des trousses sanitaires. Au 12 septembre, 98 153 familles, réfugiées ou déplacées, avaient reçu une telle assistance, à raison de 200 dollars par famille, et 69 078 trousses sanitaires avaient été distribuées aux femmes et aux filles.

74. Le Centre d'information en Iraq, dirigé par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, a été chargé par l'équipe de pays pour l'action humanitaire de mettre sur pied une campagne pour améliorer la communication de consignes d'hygiène par textos, qui a bénéficié à 291 542 personnes déplacées. Il a reçu des appels et des demandes de renseignements de plus de 16 000 personnes (79 % d'hommes et 21 % de femmes), dont la plupart avaient trait à une perte de revenus (49 %) et à l'insécurité alimentaire (21 %).

75. Le Programme alimentaire mondial, ayant recensé plus de trois millions de personnes en manque de nourriture, situation résultant d'une baisse de revenus causée par la COVID-19, a mis en service, en collaboration avec le Ministère du commerce, une nouvelle application mobile dénommée « Tamwini » (ma ration alimentaire), qui permet aux utilisateurs de calculer la quantité de nourriture à laquelle ils ont droit et d'effectuer des paiements numériques.

76. Avant même la pandémie, plus de 2,6 millions d'enfants, dont 1,5 million de rapatriés, 775 000 enfants déplacés et 98 000 enfants réfugiés avaient besoin d'être aidés pour avoir accès à l'éducation, et entre 20 000 et 45 000 enfants sans papiers ne pouvaient pas s'inscrire ou passer dans le cycle secondaire. Les entités des Nations Unies s'efforcent de mettre conjointement en œuvre des initiatives visant à persuader les ministères et autres instances gouvernementales de remettre à tous les citoyens des certificats de naissance et d'autres documents administratifs nécessaires aux enfants. Il s'agit notamment de convaincre le Ministère de l'éducation d'autoriser l'inscription des enfants en âge d'être scolarisés, sans que ce droit soit limité du fait de l'absence des documents requis. Par ailleurs, le HCR a collaboré avec le Ministère de l'intérieur pour appuyer la mise en place de missions mobiles dans les zones les plus touchées par le conflit, l'objectif étant de fournir différents types de document d'état civil aux familles qui en sont dépourvues, notamment des certificats de naissance.

77. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a continué de prêter son concours au Ministère de l'éducation pour la diffusion de cours à l'intention des élèves ne pouvant pas se rendre physiquement à l'école en raison de la pandémie de COVID-19. Le 22 août, l'UNESCO a dispensé

une formation portant sur la lutte contre les fausses informations circulant durant la pandémie à 52 membres du personnel de la Commission des communications et des médias. Le 20 septembre, elle a également formé 80 enseignants (50 hommes et 30 femmes) à l'élaboration de cours télédiffusés.

78. La crise liée à la COVID-19 a également compromis la sécurité économique des Iraquiens et nui à la fourniture des services de base. Afin de remédier à ces effets secondaires, l'équipe de pays des Nations Unies a achevé d'élaborer une riposte socioéconomique visant à faire la soudure entre les interventions humanitaires, l'action de développement et la consolidation de la paix. Le plan, estimé à 1,4 milliard de dollars (actuellement financé à 40 %), propose un dispositif d'appui intégré qui doit permettre de satisfaire les besoins les plus urgents et de protéger la population qui risque d'être laissée pour compte, notamment les femmes et les filles.

79. Outre son action visant à améliorer la riposte face à la crise liée à la COVID-19, l'équipe de pays des Nations Unies a continué de s'employer à mettre en œuvre des projets ordinaires. Entre les 9 et 16 septembre, l'OIM a contribué au retour de 120 familles à Ninive et elle a remis en état 27 logements dans la province d'Anbar, à la suite de retours en juillet. Elle a en outre réhabilité 960 habitations endommagées par la guerre au bénéfice de 10 000 rapatriés. Elle a également continué de fournir des services d'hygiène mentale et de soutien psychosocial à 970 femmes, 667 hommes, 212 filles et 184 garçons. Dans un examen de la mise en œuvre nationale du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, auquel l'OIM a contribué, il a été noté que l'Iraq était le premier pays de la région à avoir achevé une évaluation des indicateurs relatifs à la gouvernance des migrations et à avoir dressé un profil national migratoire sous contrôle interministériel.

80. Le 11 août, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a achevé la remise en état d'un canal d'irrigation long de 4,3 kilomètres, dans la province de Salaheddin, ce qui a permis de restituer leur pleine capacité productive à quelque 7 000 hectares de terres. Cette voie d'eau profitera à environ 13 000 personnes, dont de nombreux rapatriés.

81. Le Service de la lutte antimines a neutralisé 199 engins explosifs improvisés, qui se trouvaient répartis sur 74 088 mètres carrés de terres contaminées, dans les provinces d'Anbar et de Ninive. À cette fin, le Service a déployé une équipe de recherche exclusivement féminine. Après la suspension des interventions physiques due aux restrictions liées à la COVID-19, une assistance technique à distance a été fournie à la Direction de la lutte antimines et des formations d'éducation au risque ont été dispensées en ligne à des intervenants humanitaires et des acteurs de la stabilisation. Le Service a en outre informé 280 000 Iraquiens des risques liés aux mines, dans le cadre d'une campagne dénommée « Safe Steps », qui s'est déroulée dans les médias sociaux.

82. Le 10 août, l'Organisation internationale du Travail et le Ministère du travail et des affaires sociales de la Région du Kurdistan ont signé un accord visant à stimuler la création d'emplois au bénéfice des déplacés et des réfugiés, ainsi que des communautés d'accueil, et à faciliter la mise en place de centres de services d'emploi.

IV. Sécurité et questions opérationnelles

A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité

83. Le Département de la sûreté et de la sécurité en Iraq a suivi en permanence l'évolution de la situation dans tout le pays et a appliqué des mesures de gestion des

risques pour permettre l'exécution des opérations menées par les Nations Unies. Les missions organisées dans la province de Ninive ont été suspendues le 26 août après qu'un engin explosif improvisé a heurté un véhicule des Nations Unies, et ont repris le 10 septembre après une évaluation en bonne et due forme des conditions de sécurité et l'approbation de mesures par l'équipe de direction des Nations Unies. Des avis et des alertes de sécurité, y compris des messages liés à la flambée de COVID-19, ont continué d'être régulièrement diffusés pour tenir le personnel des Nations Unies informé des mesures de précaution.

84. Le Département de la sûreté et de la sécurité a appuyé en moyenne deux missions sur le terrain par jour dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » a « élevé ». Il continue d'assurer une étroite coordination avec le Gouvernement hôte et de dialoguer avec lui, afin que l'information circule correctement et que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises, particulièrement en ce qui concerne les déplacements et les autorisations d'accès aux régions toujours soumises à des mesures de confinement liées à la COVID-19.

B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques

85. La MANUI continue d'appliquer tous les protocoles requis pour prévenir la propagation de la COVID-19 et atténuer les risques dans les complexes et les locaux des Nations Unies. À cet égard, la Mission a donné plus d'ampleur à ses campagnes de sensibilisation visant le personnel des Nations Unies, a amélioré son pavillon d'isolement médical et son état de préparation à la prise en charge de cas de contamination, a mis en place une signalétique destinée à faire respecter la distanciation physique dans les installations communes du complexe et a renforcé la planification des interventions d'urgence, ses capacités d'évacuation sanitaire secondaire et son positionnement général, conformément aux nouvelles directives émanant de l'OMS et de la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail.

86. La Mission a également continué d'apporter un appui logistique et administratif au mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), comme demandé par le Conseil de sécurité dans la résolution 2522 (2020).

V. Observations

87. Je salue les efforts que le Gouvernement iraquien a continué de déployer pour régler les diverses crises auxquelles le pays fait face, ainsi que les mesures qu'il a prises pour préparer les élections anticipées. Il est essentiel de créer un environnement porteur qui permette de préparer les élections de manière efficiente et transparente, de sorte à organiser un scrutin libre, crédible et ouvert à tous.

88. Alors que la préparation des élections se poursuit, la MANUI accroît son assistance technique pour conseiller et prêter son concours au Gouvernement iraquien et à la Haute Commission électorale indépendante, notamment en répondant à des besoins urgents de capacités.

89. Il est primordial que le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan coopèrent concernant les problèmes que rencontre l'Iraq pour préserver la stabilité du pays et le bien-être de ses citoyens. J'engage instamment tous les

acteurs à redoubler d'efforts mutuels pour intensifier le dialogue et parvenir à conclure un accord pérenne et viable sur les questions d'intérêt commun.

90. Plus largement, j'en appelle à nouveau à toutes les parties, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, pour qu'elles poursuivent la désescalade et règlent les problèmes par le dialogue et dans le respect mutuel. Je trouve encourageant que le Gouvernement s'efforce sans relâche de bâtir des relations équilibrées et mutuellement bénéfiques, aux niveaux national, régional et mondial.

91. Je suis conscient de tout ce que fait le Gouvernement iraquien pour asseoir plus solidement l'autorité de l'État et pour placer toutes les armes sous contrôle étatique. Néanmoins, la présence persistante de groupes armés opérant hors du contrôle de l'État demeure très préoccupante car elle est une entrave considérable à la stabilité intérieure. Il incombe à tous les acteurs de la sécurité de coopérer avec le Gouvernement iraquien dans l'action qu'il mène pour renforcer le contrôle de l'État et réintégrer les anciens membres de groupes armés.

92. Les attaques qui visent de manière constante les missions et les convois diplomatiques demeurent une source de préoccupation. Je demande au Gouvernement iraquien de faire encore plus d'efforts concertés, en œuvrant avec tous les acteurs influents à la protection de toutes les missions diplomatiques et de leur personnel en Iraq, en traitant fermement et sans délai ces atteintes à la sécurité et en faisant répondre de leurs actes, devant la loi, ceux qui en sont responsables.

93. La création récente d'un comité permanent chargé d'enquêter sur les faits de corruption témoigne de la ferme volonté politique de lutter contre la corruption endémique qui sévit en Iraq. Dans ce contexte, je tiens à souligner l'importance que revêtent l'indépendance et l'impartialité d'un tel organe, qui doit disposer du personnel et des ressources voulus et rendre compte à un mécanisme de contrôle approprié.

94. La création d'un organe d'établissement des faits indépendant, appelé à examiner toutes les violations des droits humains commises dans le cadre de manifestations, a été l'un des tout premiers engagements pris par ce gouvernement. Des indemnités ont été versés en réparation des morts et des blessés, mais les mesures concrètes qui permettraient d'établir la vérité des faits et les responsabilités demeurent insuffisantes. Il est essentiel d'appliquer le principe de responsabilité pour promouvoir les valeurs démocratiques et fortifier la confiance du public dans l'autorité de l'État.

95. Je demeure vivement préoccupé par les disparitions forcées en Iraq. Ces disparitions, avec l'incertitude qu'elles font planer sur le sort des personnes disparues, non seulement entretiennent la peur et le ressentiment dans la société, mais sapent également la confiance des citoyens dans la capacité de leur gouvernement à les protéger.

96. En raison d'un déficit de financement du plan de réponse humanitaire pour 2020 et du plan de riposte socioéconomique pour l'Iraq, il est de plus en plus difficile d'apporter sur le long terme une assistance aux personnes vulnérables et de sauver des vies, d'atténuer la pauvreté et de développer les capacités des institutions gouvernementales. Je réitère mes appels pour que l'aide financière internationale ne s'interrompe pas, en dépit des problèmes économiques que rencontre actuellement la communauté mondiale.

97. Je tiens enfin à exprimer mes sincères remerciements à ma représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, et au personnel des Nations Unies en Iraq pour le dévouement avec lequel, en cette période extraordinaire et ces circonstances difficiles, ils continuent de remplir le mandat confié à l'Organisation.